

Des syndics lancent un manifeste

AMÉNAGEMENT

Des élus du district de Nyon sont inquiets de la future loi cantonale.

«Nous ne remettons pas en question la législation fédérale. Notre manifeste n'est pas une critique de la loi sur l'aménagement du territoire mais porte sur la manière dont le Conseil d'Etat souhaite l'appliquer au plan cantonal», explique Pierre-Alain Schmidt, syndic de Mies. Hier, des élus du district de Nyon ont organisé une conférence de presse pour détailler les points importants de leur manifeste issu d'un groupe de travail constitué cet été et composé de syndics et de personnalités ayant eu des responsabilités communales. Parmi les membres, figure Gérald Cretegny, président du conseil régional, syndic de Gland et député. Et qui aura la charge de défendre les conclusions de ce manifeste auprès de ses collègues du Grand conseil dans le cadre des discussions précédant le vote en 2017 de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) et de la 4^e révision du Plan directeur cantonal (PDC n°4).

Vision comptable

Ce que reprochent principalement ces élus dans ce manifeste qu'ils ont fait suivre à l'ensemble des municipalités vaudoises s'articule autour de trois points: ils évoquent une autonomie communale en danger en matière d'aménagement du territoire, souhaitent une juste indemnisation des citoyens en cas de dézonage, et dénoncent une vision comptable de l'urbanisation.

Si les signataires constatent avec satisfaction que la con-

« La planification, c'est comme les poupées russes. »



PIERRE-ALAIN SCHMIDT
SYNDIC DE MIES

seillère d'Etat Jacqueline de Quattro a tenu compte de certaines de leurs remarques lors d'une conférence de presse, en octobre dernier, présentant les modifications du plan directeur cantonal, ils estiment que des améliorations doivent encore être apportées. Ils s'inquiètent notamment des conséquences financières des dézonages avec de plus en plus de communes qui aujourd'hui créent des zones réservées pour éviter de payer des indemnités. «On peut s'attendre à des séries de procès entre, d'une part, administrés et communes et, d'autre part, communes et canton», prévient Pierre-Alain Schmidt. Parallèlement, une densification des villes est prévue. Et pour Gérald Cretegny, la politique défendue par le canton va générer des clivages entre villes et campagnes. D'où les préconisations des auteurs à savoir l'élaboration d'un outil de planification au niveau des districts et la mise en place dans les villages de zones de constructibilité qui seraient qualifiées de différées plutôt que de supprimer des zones à bâtir. ● **MARIE-CHRISTINE FERT**
